

Le bon réflexe pour trier les Textiles, le Linge et les Chaussures...



Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus, usés ? Vous ne les portez plus ? Ne les jetez surtout pas à la poubelle !



Articles autorisés : vêtements propres, chaussures, maroquinerie, bagagerie et linge de maison.



Articles refusés : les textiles souillés ou mouillés.

➤ QUELQUES CHIFFRES

En 2020, 105 conteneurs ont permis de collecter 468 tonnes de textile, soit une diminution de 25 tonnes.

Des conteneurs supplémentaires ont été installés en 2020, principalement sur la commune de Dole.



Boutique LA FRIP, rue Eisenhower à Dole.



Conteneur à textiles

➤ OÙ DÉPOSER MES TEXTILES ?

Conteneurs à textile : (en sac fermé)

- Tous les vêtements et sous-vêtements propres en bon ou mauvais état.
- Chaussure seule ou la paire, accessoires divers (sacs à main, ceintures, ...)
- Draps, serviette de bain, serviette de table en tissu.

Le conteneurs à textiles sont installés dans certaines communes, contacter le SICTOM pour en savoir plus ou rendez vous sur le site www.sictomdole.fr, rubrique Tri et Points d'Apports Volontaire.

Bac couvercle gris (ordures ménagères) :

- Chiffon tâché d'huile ou mouillé
- Vêtements tachés d'huile...

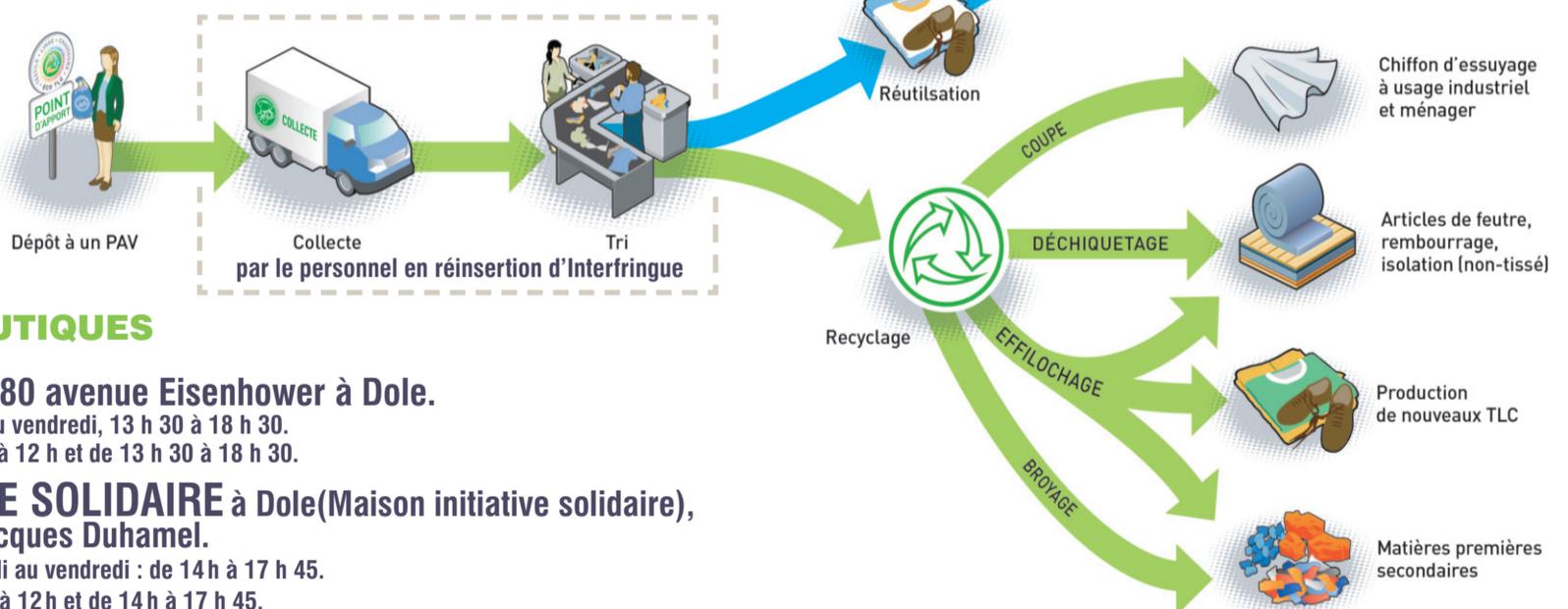
Déchèterie :

- Toile cirée...



coop(agir)
Coopérer et agir pour l'emploi, l'hébergement et le logement

interfringue
Chantier d'insertion



➤ LES BOUTIQUES

• **La Frip, 80 avenue Eisenhower à Dole.**

Horaires : mardi au vendredi, 13 h 30 à 18 h 30.
et samedi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

• **BOUTIQUE SOLIDAIRE à Dole (Maison initiative solidaire), 51 avenue Jacques Duhamel.**

Horaires : Du mardi au vendredi : de 14 h à 17 h 45.
Le samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 45.

RAPPEL !

➤ COLLECTE

- Vos bacs doivent être pucés et identifiés pour être collectés.
- Ils doivent être sortis pleins, la veille du jour de collecte, poignée côté route et rentrés lorsque la collecte a été effectuée (dans la mesure du possible).
- Tous changements de situation : emménagement, déménagement, modification du nombre de personne dans le foyer : contacter le SICTOM afin d'adapter vos bacs à votre situation.
- Pertes/dégradations/vols : votre bac est réparé ou remplacé gratuitement sauf détérioration liée à un mauvais usage où le coût du bac ou la réparation vous sera facturé.
- Jours fériés : les jours de collecte se trouvant APRÈS le jour férié sont tous décalés le lendemain du jour habituel.
- Lundi de Pentecôte : le lundi de Pentecôte n'est pas travaillé par les agents du SICTOM. Les collectes de la semaine sont décalées au lendemain

➤ DÉCHÈTERIE

- Le badge est OBLIGATOIRE pour se rendre sur une des 10 déchèteries du SICTOM de la zone de Dole.
- Pour un badge, contacter le SICTOM
- En cas de perte ou de vol de votre badge déchèterie, signalez-le au SICTOM. Coût d'un nouveau badge : 5 € pour les particuliers en 2021.
- 26 passages par an gratuits, déchets verts inclus. Les suivants sont payants à 5 € le passage en 2021.



- Les bacs et les badges sont propriétés du SICTOM et sont affectés à une adresse. Les bacs doivent rester sur place et ne seront changés que si leurs volumes ne sont pas adaptés aux nouveaux résidents.
- Le badge doit être donné aux nouveaux résidents.

